Les assises. — L'affaire de la poste, Outreau et autres, ne viendra pas à la session de novembre comme paraissaient le faire croire les renseignements qui nous étaient parvenus.

Elle est renvoyée à la session de février prochain.

La chambre des mises en accusation a renvoyé devant les assises du Nord qui commenceront, comme on le sait, lundi prochain, l'affaire Mendal et Pasquier, deux matelots accusés de meurtre, en pleine mer, sur leur capitaine un nommé Lebègue, commandant le navire « Marie Gabrielle ». Cette affaire sera une des plus intéressantes de la session.

Une noyade. — Hier soir, vers 8 heures, le sieur Charles Desreumaux, journalier, en passant près de la rue Roland, entendit pousser les cris : Au secours, à l'assassin. Il se précipita aussitôt vers l'endroit d'où partaient ces appels désespérés et se trouva en présence d'un individu qui venait de jeter dans le fossé bourbeux et profond qui longe la rue, une toute jeune fille qui essayait vainement de se sauver. Le misérable cherchait à l'enfoncer davantage pour la noyer.

Le sieur Charles Desreumaux sauta à la gorge de cet individu et le maintint ferme d'une main tandis que de l'autre il retirait du bourbier la pauvre jeune fille.

Le coupable fut conduit devant M. Derbaut, commissaire de permanence, qui l'interrogea, tandis que M. Dumarchey, commissaire de police du 5e arrondissement, faisait subir un premier interrogatoire à la victime, après avoir fait chercher, chez elle, rue Mazagran, des effets de rechange.

Cette jeune fille, nommée Rosalie Stalens, âgée de 20 ans, étrangère, avait fait, il y a quinze jours, dans un bal de la rue d'Austerlitz, la connaissance de François Stabel, graisseur chez M. Beilisui, rue d'Iéna.

Depuis cette époque les deux amoureux se voyaient tous les soirs. Hier, à 7 heures 1/2, Rosalie Staiens alla comme d'habitude chercher son amant à son atelier, ils partirent ensemble vers Canteleu, où demeure Stabel.

Arrivés dans la rue Roland qui était absolument déserte, ce dernier abusa de sa jeune compagne, puis ensuite, sans aucune raison, la précipita dans le fossé.

Le misérable a fait des aveux complets, sans donner les raisons qui l'auraient poussé dans sa tentative criminelle. Il a été maintenu en état d'arrestation.

L'Administration académique nous informe que M. le recteur a repris ses réceptions du mardi, à Lille, et qu'elles auront lieu chaque semaine dans une des salles de la Mairie.

Disparition. — Cette nuit, le nommé Timmerman, âgé de 38 ans, batelier, est venu déclarer à M. Debuyser, commissaire de police du 7e arrondissement, de permanence à la Mairie, que sa femme, Léontine Vanceanebrueck, âgée de 33 ans, a disparu de son bateau amarré au quai de la Basse-Deûle, dans la soirée, avec ses quatre enfants âgés de 11, 6 et 4 ans, et le quatrième de 14 mois.

Le ménage vivait en mauvaise intelligence et une violente discussion avait encore eu lieu dans la journée précédente.

On craint que la femme Timmerman ne se soit jetée à l'eau avec ses enfants.

Mise en liberté. — Nous avons annoncé l'arrestation de Mme Jeanne Lambiliote, femme de M. Jules Goh, cocher, inculpé de vol d'une somme de 300 francs au préjudice de Mme Mollet, ménagère, rue des Stations. Nous apprenons qu'après une détention préventive de trois semaines à la maison d'arrêt de Lille, Mme Lambiliote vient d'être mise en liberté en vertu d'une ordonnance de non-lieu.

UNE TERRIBLE EXPLOSION

Un terrible accident est arrivé à la distillerie de Pluvinage-Dubois, à Awoingt. Le bouilleur a fait explosion ; le chauffeur Emile Dailliez, deux ouvriers, Gustave Dailliez et Isaü Balembois, ont reçu des brûlures très graves. Ce dernier est mort à 9 heures du matin et on a peu d'espoir de sauver les deux autres. Trois autres ouvriers ont été atteints, mais peu grièvement. La cause de l'accident est inconnue.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 novembre 1883

Il y a huit jours environ, un inspecteur d'assurances, demeurant boulevard de la Liberté à Lille, passant rue de la Gare, remarqua chez Préys, un beau morceau de saumon ; il entre et demande le prix.

— C'est 15 francs pour vous, dit le marchand.

Cette formule donna à penser à l'inspecteur qu'il était connu et qu'on abusait de sa fortune.

Pour ne pas encourager ce système, il se retira sans acheter.

Au seuil du magasin, il trouva l'homme au front pâle qui a toujours en réserve une femme et quatre enfants sur un grabat. Une bonne action vaut mieux qu'un saumon, se dit l'inspecteur, qui donna au mendiant les 15 fr. qu'il venait d'économiser.

Après avoir fait cinquante pas dans la rue Nationale, M. l'inspecteur réfléchit que l'assurance serait une bien vilaine chose si elle ne commençait par assurer une bonne nourriture à l'estomac et à procurer l'avantage de pouvoir manger du saumon à tout prix, précisément le jour où l'on en a envie. Il retourne, rentre dans le magasin et demande qu'on lui livre le poisson au prix indiqué.

— Trop tard, dit le marchand, voici Monsieur qui vient de l'acheter.

L'inspecteur se retourne et reconnaît dans l'amateur de saumon l'homme aux quatre enfants.

— Je trouve cette nourriture peu substantielle pour votre famille, dit-il; le vulgaire pot-au-feu lui eut peut être mieux convenu.

— Monsieur, répliqua le mendiant sans trop se déconcerter, vous oubliez que c'est aujourd'hui vendredi; ce jour-là, dans les familles chrétiennes, on fait maigre.

Aussi l'inspecteur d'assurances, goûtant peu cette musique, quoique en étant grand amateur, résolut de ne plus faire l'aumône sur les trottoirs que les jours gras.

Malheureusement, un agent de police de service au coin du Théâtre ayant observé le manège du mendiant, l'appréhenda au corps et le conduisit au bureau de M. le commissaire de police où il déclara se nommer Louis Michel, originaire de Bavay.

Pour le nourrir d'une façon plus substantielle, le tribunal l'envoie aujourd'hui goûter pendant un mois l'ordinaire de la prison de Lille.

Qu'est devenu le saumon ? *That is the question !*

Le sieur Picavet Louis, de Tourcoing, conduit pour un fait insignifiant devant M. le commissaire central, se mit à invectiver ce magistrat, et sa fureur ne connaissant plus de bornes, il se rua sur lui et se serait livré aux voies de faits les plus graves sans la présence des agents. Il ira se calmer pendant six mois à la maison d'arrêt.

Maitre Cube.

État-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 5 novembre. — Victor Florin, rue des Longues Haies, 301. — Liévine Liagre, rue Saint-Antoine, fort Bayart, 23. — Emile Triaille, chemin des Couteaux, maisons Duponchel, 12. — Louise Vergin, rue de la Rondelle, 29. — Alphonse Lecocq, Grande-Rue, fort Mullier, 9. — Jeannette Claeys, rue d'Iéna, maisons Rogier, 3. — Louise Dague, rue [illegible], cour Bercaeys. — Berthe Briffaut, rue de la Paix, 18. — Blanche Vraux, rue des Fleurs, 61. — [illegible], rue Jacquart, cour Jacquart, 11.

Du 6. — Marie Dehoegre, rue Beaurewaert, 20. — Angèle Deplechin, boulevard Beaurepaire, maison Orange, 3. — Sidonie Gheysen, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 30. — Clémence Lecomte, rue de Mouveaux, 71. — Ferdinand Fournier, rue d'Inkermann, 110. — Louis Lefebvre, rue de l'Epeule, cour Lepers, 11. — Antoinette Duthoit, rue du Château, 1. — Carlos Defrance, rue des Longues-Haies, 117. — Jeanne Potié, rue du Fresnoy, cour Henri Dierick.

Du 7. — Pauline Devalde, rue Decrême, 105. — Célestin Galliez, rue Jacquart prolongée, 43. — Clémence Dhinnecourt, rue des Sept-Ponts, maison Delcourt. — Marie Debuequoy, rue Vaucanson, cour Vandenhende. — Angélina Vandekerckhove, rue Labruyère, 95. — Octavie Mercier, rue du Fontenoy, 100. — Julia Schattens, rue de l'Alouette, 36.

Déclarations de décès du 5 novembre. — Lesage, présenté sans vie, chemin du Crétigny, maisons Chatelet, 3. — Nieumann, présenté sans vie, Grande-Rue, 72. — Félicien Carrette, 31 ans, sans profession, rue Traversière, 34. — Clémentine Cremers, 7 mois, rue Sainte-Elisabeth, 20. — Célina Branquart, 16 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Rosalie Legrand, 56 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Malvina Sonderlier, 4 ans, rue de Mouveaux, grande cour Louis Frère, 1. — Thérèse Merlin, 1 an, rue de Lannoy, cour Boyaval, 11.

Du 6. — Julien Morelle, 67 ans, charbonnier, dans le canal de Roubaix, près le pont Salembier. — Joséphine Honorez, 69 ans, ménagère, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez. — Marie Cazier, 3 ans, rue de la Vigne. — Jeanne T'Kint, 47 ans, ménagère, rue de la Guinguette, cour Ivo, 2. — Marie Leclercq, 17 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Alfred Debuisne, 1 an 6 mois, rue Galvani, 2. — Julie Roman, 17 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Léonie Delmarquette, 17 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Hilarion Freumeux, 78 ans, propriétaire, rue de Lille, 93. — Pierre Vandesteene, 53 ans, domestique, rue d'Alma, fort Frasez, 102. — Clémence Pollet, 34 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Aurélie Crétel, 21 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Adolphe Nys, 1 mois, rue des Longues-Haies, 79. — Julia Isbled, 29 ans, ménagère, rue de Lannoy, 185. — Carlos Defrance, 1 jour, rue des Longues-Haies, 117. — Marie Vaudeputte, 20 ans, piqûrière, rue des Filatures.

Du 7. — Pierre Lavat, 68 ans, fileur, rue Beaurewaert, 25. — Florine Peau, 15 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Augustine Massez, 22 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Marie Vaillant, 14 ans, piqûrière, Hôtel-Dieu. — Marie Manche, 33 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Rosine Galé, 23 ans, piqûrière, rue des Filatures. — Marie Legroux, 33 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Marie Maes, 5 mois, rue de Rohan, cour Lehoucq, 3. — François Lemaire, 69 ans, fileur, rue de Beaurewaert, cour Tournemine, 1.

Mariages du 5 novembre. — Désiré Lefebvre, jardinier et Justine Lauwers, cuisinière. — Joseph Montel, sommelier et Thérèse Vanassche, lessiveuse. — Achille Patou, cordonnier et Esther Carbon, rattacheuse.

Du 6. — Arthur Bon, apprêteur et Marie Léonard, chemisière.

Du 7. — Emile Delgrange, boulanger et Marie Stalberger, sans profession. — Julien Farvacque, journalier et Palmyre Destroyes, journalière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Hilarion FREMAUX, décédé à Roubaix, le 6 novembre 1883, dans sa soixante-dix-neuvième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 9 novembre, à 9 heures 1/2, en l'église Saint Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 8, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 93.

Les amis et connaissances de la famille COUQUE-YBLET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Zélia YBLET, décédée à Roubaix, le 6 novembre 1883, dans sa 29e année, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 9 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 185.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Les trottoirs de la rue de la gare

Roubaix, 7 Novembre 1883.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*;

Une enquête est ouverte à la Mairie de notre ville sur le projet de confection des trottoirs de la rue de la Gare.

Il me semble utile aux intérêts des contribuables de Roubaix de les engager fortement à profiter de demain, dernier jour de l'enquête pour protester en masse contre le projet de la municipalité qui est onéreux pour l'ensemble des contribuables et contraire à toutes les règles administratives régissant la matière.

D'abord le coût des trottoirs doit être partagé par moitié entre la ville et les riverains au lieu d'être exclusivement à la charge de tous au profit de quelques uns (décision récente du conseil d'Etat.)

En second lieu les travaux doivent donner lieu à une adjudication entre plusieurs fabricants de produits similaires tandis qu'ils sont accordés arbitrairement à un seul.

En troisième lieu d'après les pièces soumises à l'enquête, les travaux ont été attribués de la main à la main à une société allemande d'origine française par occasion, qui a commencé par faire au prix de 9 francs le mètre carré, soit pour 6,000 mètres 54,000 francs. En présence d'offres concurrentes, cette société pseudo-française a réduit ses prétentions à 43 500 fr. soit d'un seul coup un écart de 10,500 fr. ou environ 20 0/0. Cela seul suffirait pour prouver combien cette société est peu sérieuse et ses offres contraires à nos intérêts bien entendus.

De plus nous avons la preuve qu'une société française propose sur ces derniers prix et pour des produits meilleurs une nouvelle réduction de 9,600 fr ce qui réduirait la dépense à 34.500 fr. ou environ 20,000 fr. de réduction sur l'offre primitive.

En présence de cette situation il est urgent que tous les habitants se rendent demain jeudi 8 novembre de 2 à 3 heures à la Mairie pour protester contre les agissements contraires à nos intérêts en faisant commencer les travaux avant la fin de l'enquête, l'administration s'expose à de graves responsabilités dont les contribuables se refuseront certainement à payer la carte.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

X.

FAITS DIVERS

L'Assassinat de l'Isle-d'Adam (suite). — Nous avons raconté dans quelles circonstances une vieille femme de soixante-dix ans, Mme Durand avait été assassinée à l'Isle-Adam. Les auteurs du meurtre sont découverts : ils appartiennent à la bande de Neuilly.

Les assassins n'avaient laissé aucun indice et l'affaire allait être classée, lorsque le hasard vint mettre la justice sur la trace des coupables.

Au moment de son arrestation, Teinen, l'un des voleurs de Neuilly, était nanti d'un couteau-poignard taché de sang et de divers objets, entre autres d'une montre qui a été reconnue pour avoir appartenu à la femme Durand.

Avant-hier, le chef de la sûreté, son secrétaire et deux brigadiers de son service se sont rendus à l'Isle-Adam où se trouvaient M. le procureur de la République et le juge d'instruction de Pontoise.

Les magistrats ont fait de nouvelles constatations et entendu plusieurs témoins. On a mis sous les yeux de ceux-ci les photographies de Marquelet et de Teinen.

Ils se rappellent parfaitement avoir vu ces deux malfaiteurs à l'Isle-Adam, le jour du crime.

Dans l'après-midi d'hier, M. Macé se rendit à Mazas à l'effet de procéder à l'interrogatoire des deux prévenus.

Teinen, amené le premier, nia énergiquement sa culpabilité. Il déclara qu'il ne connaissait nullement l'Isle-Adam et qu'il ignorait même où se trouvait ce pays.

— Comment se fait-il que vous ne connaissiez pas cette ville, lui dit M. Macé, vous qui avez parcouru toute la France, soit avec des saltimbanques, soit avec des camelots?

— C'est que je suis allé d'un autre côté, lui répondit Teinen.

— Pourtant on a trouvé sur vous cette montre. Or, circonstance bizarre, elle a appartenu à la victime.

— Je l'ai achetée à Paris,

— C'est vous l'assassin, reprit M. Macé en regardant fixement Teinen, et voici le couteau-poignard qui a servi à tuer votre victime, il est encore taché de sang. Et ce disant, le chef de la sûreté mettait sous les yeux de Teinen le poignard découvert sur lui lors de son arrestation.

Teinen pâlit et balbutia quelques paroles inintelligibles, mais il ne voulut pas avouer son crime. Il fut ramené dans la cellule et M. Macé procéda à l'interrogatoire de Marquelet. Il lui parla d'abord des vols de Neuilly, puis, brusquement, il lui dit à brûle-pourpoint.

— Donnez-moi des détails sur le crime que vous avez commis avec Teinen à l'Isle Adam.

Marquelet parut tout décontenancé.

— Je ne comprends pas, dit-il,

— Allons donc, continua le chef de la sûreté. Teinen m'a tout avoué. Il a déclaré que c'était vous qui aviez tué l'aubergiste pendant qu'il dévalisait la maison.

— Teinen a avoué ça?

— Comment le saurais je, s'il ne m'avait pas tout raconté.

— Ah ! hurla le misérable, c'est lui qui a éventré la femme et il me met ça sur le dos. Je suis un voleur, mais pas un assassin.

Mis tous les deux en présence, Marquelet et Teinen se sont accablés des plus grossières injures. Ils se sont même accusés réciproquement de vols dont on n'avait jamais réussi à découvrir les auteurs.

A trois heures, ils étaient reconduits dans leurs cellules.

On a acquis la certitude que Teinen n'était pas le nom du misérable arrêté boulevard Rochechouart; c'est un malfaiteur des plus dangereux et qui a déjà subi de nombreuses condamnations. Il a été reconnu hier par un inspecteur de la sûreté.

La confrontation de Marquelet et de Teinen avec le cadavre de la dame Durand a eu lieu aujourd'hui à l'Isle-Adam.

Teinen a encore une fois prétendu être étranger au crime de l'Isle-Adam; puis, comme Marquelet l'accusait d'être seul l'auteur du meurtre de la femme Durand, il s'est emporté et a crié à plusieurs reprises à son complice : « C'est toi ! toi qui l'as frappée de trois coups de poignard ! Moi, je ne lui ai donné qu'un seul coup de couteau ! »

Dans la querelle qui eut lieu ensuite, les deux assassins continuèrent à rejeter l'un sur l'autre la responsabilité de ce crime.

Enfin, et comme nous le disions plus haut, Teinen, dont le surnom est le « Serrurrier », devait cacher son véritable nom; à la suite de nouvelles confrontations avec des agents de la sûreté, et devant M. Lascoux, juge d'instruction, et M. Chéret, procureur de la République à Pontoise, il vient d'être reconnu pour le nommé François Joseph Cornet, d'origine belge, ouvrier serrurier, condamné deux fois pour coups et blessures et vol.

Joseph Cornet était sous le coup d'un arrêt d'expulsion.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA DORDOGNE

Un drame d'amour

Un émouvant drame d'amour vient de se dérouler dans le hameau de Passeroux, dans le département de la Dordogne. Une jeune fille, Lucie Fabre, habitant ce hameau avec ses parents, était courtisée depuis deux ans environ par un jeune homme nommé Camille Ambiard, du bourg de Saint Cernin-de-l'Herm.

Les deux jeunes gens s'aimaient ardemment, et une seule chose s'opposait à la réalisation de leurs rêves, c'était l'opposition du père et de la mère de Lucie. Espérant triompher de toutes les résistances, Lucie et Camille se voyaient en secret. Presque tous les soirs, Camille franchissait les trois kilomètres qui le séparaient de sa fiancée, sifflait d'une certaine manière, et quelques instants après, Lucie arrivait, exacte au rendez-vous.

Vers le mois de février 1883, Camille fit auprès du père Fabre une dernière démarche. Mais l'obstiné vieillard resta inflexible. Rien ne put le toucher, ni les supplications de Camille, ni les prières et les larmes de Lucie.

Cette opposition systématique avait une cause : Camille avait un rival, plus riche que lui, un voisin des terres du père Fabre, le sieur Fournier, qui, en faisant sonner ses écus, avait un jour demandé la main de Lucie. C'est lui que Fabre rêvait d'avoir pour gendre, et ce rêve était celui de sa femme, non moins acharnée que lui à en poursuivre la réalisation.

Mais Lucie avait irrévocablement donné son cœur à Camille; elle prit le parti d'en finir, et sa vingt-unième année sonnée, elle chargea un notaire de rédiger des sommations respectueuses. Ce fut une explosion de fureur lorsque Fabre les reçut. Toute la semaine, Lucie fut en butte aux brutalités paternelles. Les scènes succédaient aux scènes. Et ce n'était pas seulement les reproches de son père et de sa mère que la pauvre fille devait essuyer, son beau-frère, Amédée Pinsat, lui faisait, lui aussi, sentir tout son irritation. Nul en effet plus que Pinsat n'avait poussé Fabre à la résistance : il avait juré d'empêcher ce mariage et nourrissait contre Camille une haine implacable.

Voici la raison de cette attitude : Lorsque Pinsat s'était marié avec Anne Fabre, sœur de Lucie, on avait constitué à celle ci une dot de 4.000 fr. Or, à l'époque où Fournier demanda la main de Lucie, le père Fabre avait résolu de faire quelques sacrifices pour faciliter cette union. Pinsat intrigua si bien qu'il fit, dans une réunion de famille, décider que si le mariage de Fournier avec Lucie se réalisait, on égaliserait les dots des deux sœurs. Et comme c'était 7,000 fr. qu'on devait donner à Lucie, il devait toucher pour sa femme, à titre de supplément de dot, une somme de 3,000 fr.

Tout à coup, dans les premiers jours de mai dernier, un habitant de Passeroux vint prévenir Camille que le père Fabre se décidait à lui donner son consentement.

Le 9 mai, à neuf heures du soir, il y avait foule à la Mairie de Lavaur : c'étaient les parents et les amis qui venaient assister à la cérémonie nuptiale. On n'attendait plus que Camille, qui s'était rendu à Passeroux pour prendre son futur beau-père et sa fiancée. Camille et Lucie arrivèrent seuls, tristes, abattus et déclarèrent qu'au dernier moment Fabre avait refusé de les suivre.

Lucie prit une résolution suprême : elle abandonna la maison paternelle et demanda l'hospitalité à la mère de Camille. Cette fuite fit réfléchir Fabre. Craignant le scandale, il envoya, dès le lendemain matin, un billet ainsi conçu : « Je consens au mariage; trouvez-vous ce soir, au coucher du soleil, à la mairie de Laveur, j'y serai. » Mais, sur la demande de Lucie, à laquelle il répugnait de paraître en public à une heure où les curieux pourraient être nombreux, il fut décidé que le mariage aurait lieu le vendredi 11, avant le jour.

Le jeudi soir, un orage épouvantable éclata. Camille était à Passeroux; il attendit longtemps une éclaircie pour regagner sa maison, mais la pluie continuait à tomber à torrents et le tonnerre faisait rage. A onze heures et demie, sans se laisser effrayer par la perspective d'une course de trois kilomètres au milieu des mauvais chemins, à travers les bois et à une heure aussi avancée, il partit.

A Saint-Germain-de-l'Herm, les deux femmes avaient attendu toute la nuit, au milieu des plus poignantes angoisses. Cinq heures du matin sonnèrent; elles n'avaient encore vu personne, et c'était l'heure du mariage !... « Peut être, se dirent-elles en tremblant, aura t-il couché à Passeroux; partons ! »

Les invités étaient tous à la mairie. A six heures, Lucie fit enfin son apparition, et n'apercevant pas son fiancé : « Où donc est Camille ? s'écria-t-elle avec des pleurs dans la voix. Hier, il n'est pas revenu... Où donc est-il ? «

Et quand on lui eut répondu qu'on ne l'avait pas vu depuis la veille à onze heures et demie, elle s'évanouit en gémissant : « On me l'a tué ! »

On l'avait tué, en effet.

Pendant deux jours, on battit les bois, on se livra aux plus minutieuses recherches dans tous les environs, mais sans pouvoir retrouver Camille. Ce ne fut que le dimanche 13 mai que la gendarmerie de Villefranche, après avoir minutieusement fait fouiller une mare distante de vingt-cinq mètres de la maison Fabre, finit par découvrir le cadavre de l'infortuné jeune homme.

Le parquet de Sarlat se transporta sur les lieux, et après l'autopsie, il fut reconnu que Camille Ambiard avait été étranglé et son corps jeté ensuite dans la mare. On retrouva sur lui un porte monnaie contenant 45 fr. et les deux bagues en or qu'il destinait à la fiancée. Le juge d'instruction voulut lui même remettre l'alliance à la malheureuse jeune fille, qui la reçut à genoux près du cadavre de son fiancé.

L'opinion publique désignait Pinsat comme le meurtrier de Camille. Il fut arrêté et ne se défendit que par des dénégations invraisemblables et désespérées. Il vient de soutenir le même rôle impossible devant le jury de Périgueux que soixante cinq dépositions, dont celle de Lucie Fabre, son autre victime, qui porte le deuil de Camille Ambiard, et est encore accablée par la douleur, ont convaincu de sa culpabilité.

Amédée Pinsat a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

Appel. — « Je me permets de vous écrire pour vous exprimer ma vive reconnaissance. Il y a trois mois, j'étais encore très-malade, depuis cinq ans je souffrais de névralgies, d'anémie, manque d'appétit, étourdissement, maux de reins, enfin tous les maux possibles. Je me suis servi de vos bonnes Pilules Suisses; au bout de six jours, je me sentais mieux, et quand j'eus fini ma boîte, mon mal était parti comme par enchantement. Je me figure aujourd'hui n'avoir jamais été malade, tellement je me porte bien. Je ne puis plus me passer de vos bonnes Pilules que tout le monde devrait avoir chez soi; je vous autorise à publier ma lettre, car je voudrais que chacun sache combien les Pilules Suisses sont bonnes.

Mme Kohn, rue d'Allemagne, Paris. »

La boîte, 1 fr. 50 dans les Pharmacies.

20470

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

Nouvelles de Chine et du Tonkin

Le bureau, à Paris, du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante de son correspondant spécial :

« Hong-Kong, 7 novembre.

» D'importantes informations me parviennent aujourd'hui, de Haïphong :

» L'amiral Courbet a décidé d'ajourner sa marche sur Bac-Ninh, où la garnison chinoise prépare une résistance désespérée. Il se propose d'attendre que la récolte du riz soit faite et que les routes, encore inondées, soient redevenues praticables pour permettre le transport de la grosse artillerie de siège, dont l'amiral veut se servir.

» Les forces de l'amiral se mettront en marche vers la première semaine de décembre, époque à laquelle le gouvernement chinois aura probablement décidé la question de savoir s'il doit envoyer des secours à la garnison de Bac-Ninh ou bien l'abandonner à son sort.

» M. Harmand partira pour la France par le premier paquebot. Son rappel et sa disgrâce sont considérés, au Tonkin, comme éloignant le principal obstacle qui s'opposait jusqu'ici au succès de l'expédition française. Depuis son remplacement par l'amiral Courbet, l'accord a été parfait entre les troupes de terre et de mer. Les rivalités qui commençaient à compromettre les chances de la campagne ont complètement disparu.

» J'apprends, de source indigène, que le général Paug, un officier chinois des plus distingués, vient du Nord pour prendre le commandement de l'armée des provinces méridionales. Il a conquis une belle réputation par la bravoure dont il fit preuve en réprimant autrefois des mouvements insurrectionnels contre la dynastie régnante. En outre, il jouit de l'entière confiance du parti de la guerre. Ses troupes se concentrent en ce moment en grand nombre sur la frontière tonkinoise.

» Dans tout l'empire, les préparatifs militaires sont activement poussés. On travaille dans tous les arsenaux.

» De nombreux régiments qui, jusqu'ici, tenaient garnison dans le nord, sont en marche vers le sud.

» A Pékin, les autorités font de grands efforts pour envoyer des renforts bien plus considérables que ceux expédiés récemment par les Français.

Cette dépêche confirme ce que nous avons été les premiers à annoncer : le rappel de M. Harmand dont la présence au Tonkin était une entrave à l'exercice du commandement militaire.

Discussion du budget

Paris, 8 novembre.

La discussion du budget s'ouvrira vers le 20 de ce mois, au plus tôt. On voudrait l'enlever en une quinzaine de jours, de façon à permettre au Sénat de voter le buget avant le 1er janvier, afin d'éviter les douzièmes provisoires.

La discussion générale n'occuperait guère que trois séances ; M. Wilson ne devant pas prendre la parole, il n'y aurait que MM. Haentjens, Daynand, Allain-Targé, Ribot, Rouvier et Tirard qui monteraient à la tribune.

Le gouvernement voudrait que l'on commençât par le budget des dépenses.

M. Tirard a annoncé hier qu'il ne poserait pas devant la Chambre la question de portefeuille, relativement à ses évaluations budgétaires, que la commission du budget a déjà repoussées, les jugeant inexactes.

La neutralité anglaise

Londres, 7 novembre, 7 heures.

Bien que l'Angleterre soit prête à offrir sa médiation entre la France et la Chine, il est aujourd'hui certain que dans aucun cas elle n'interviendrait pas activement. C'est du moins l'opinion qui domine au Foreign-Office. Seulement elle exercerait une stricte neutralité, qui rendrait aussi pénible que difficile l'action de la France dans l'extrême Orient.

Le banquet du lord-maire

Londres, 7 novembre, 10 h. 25.

La note du marquis de Tseng étant une dépêche adressée au gouvernement français, et non une circulaire aux divers cabinets européens, comme il en avait été un moment question, ne sera pas publiée.

L'ambassadeur chinois dit qu'il est impossible que la dernière partie de la dépêche Tricou, et où il est question du désaveu, ait échappé à M. Ferry en la lisant.

Le marquis de Tseng est arrivé à Londres pour assister vendredi au banquet du lord maire. Il se rencontrera avec M. Waddington, qui arrive cette nuit. L'ambassadeur chinois se dit toujours disposé à faire les plus grands efforts pour amener une solution pacifique. Il sait que M. Waddington est animé du même désir.

Lord Granville est à Greenwich ; il sera demain à Londres, où je le verrai. Il prononcera, au banquet du lord maire, un grand discours sur la question d'Egypte. Le chef du Foreign-Office fera une légère allusion aux événements du Tonkin et aux difficultés avec la Chine, mais sans appréciations, à cause de la présence de M. Waddington et du marquis de Tseng.

M. de Lesseps prononcera un discours important sur le canal de Suez. Ce sera l'événement de la soirée.

De grands préparatifs sont faits en vue de ce banquet, qui est donné par le nouveau lord-maire, dont l'élection a été si vivement disputée. M. Fowler est fort riche, il dépense également 60 000 francs pour ce banquet.

L'état de siège en Serbie

Vienne, 7 novembre, 7 h. 40.

La nuit dernière, les principaux membres du comité central du parti radical ont été arrêtés à Belgrade.

L'état de siège est proclamé à Hanja et à Ezerna Reza. Les insurgés se sont emparés de la personne du sous préfet de Banja. Les fils télégraphiques sont coupés. Les troupes régulières, sous le commandement du général Nikolics, marchent contre les insurgés.

Le traité de commerce franco-autrichien

Le *Petit Journal* dément la rupture des négociations relatives au traité de commerce franco-autrichien. Les négociateurs autrichiens sont allés à Vienne chercher des instructions ; ils reviendront à Paris vers la fin de la semaine.

Le prince de Portugal en Angleterre

Londres, 7 novembre.

Le prince de Portugal a été l'objet à son arrivée à Londres, d'une réception enthousiaste. Il est descendu à l'Hôtel Claridge, où il restera une semaine.

Quand la Reine reviendra de l'Ecosse, il sera l'hôte de S. M. au palais Windsor.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 8 novembre

Ventes 750 b. Marché facile.

Liverpool, 8 novembre

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 8 novembre

Middling Upland, 10 1/2.

Recettes aux Etats-Unis 34,000 b.

Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 1/16, à Savannah 9 7/8.

BOURSE LINIÈRE. — Un mouvement s'est produit à Dundée sur les fils secs, en raison de la hausse persistante et considérable du jute brut. On prétend que des achats de fils seront faits en France par les maisons du Danube. Ces nouvelles ont produit une certaine impression sur notre marché, et les fils ne sont plus recherchés. Pas de changement pour les fils mouillés. En toiles, un courant d'affaires ordinaire pour cette époque de l'année ; les prix ne sont pas rémunerateurs. Quelques petites affaires en lin de pays, sans changement dans les prix.

En lins de Russie, plus d'affaires en livrable, moins en disponible. Prix fermes pour les rouis à terre, sans changement pour les rouis à l'eau. Les renseignements sur les nouveaux lins de Russie sont encore contradictoires ; d'après quelques wagons reçus jusqu'ici, ils ne seraient pas aussi beaux qu'on l'avait espéré.

MARCHÉ AUX GRAINS du 7 nov. (Cours commercial). — Approvisionnement insignifiant ; une centaine d'hectolitres.

Vente ferme ; blés, de 18,50 à 21,50.

Farines en boulangerie à 34 fr.

MARCHÉ AUX GRAINS du 7 nov. (Communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Hausse moyenne de 0fr. 61 c. à l'hectolitre.

PARIS, 8 nov. — *Huile de colza* : courant 77 90, décembre 77 50, 4 premiers 78 ..., 4 de mars 78 ... — *Huile de lin* : courant 57 50, décembre 57 75, 4 premiers 57 75, 4 de mars 58 . . — *Spiritueux* : courant 49 50, décembre 49 75, 4 premiers 50 75, 4 de mai 50 . . — *Sucres bruts* : 88 degrés disponibles 49 50 à 49 75. — *Sucres blancs. nº 3* : courant 57 ..., décemb. 57 30, 4 premiers 58 62 — *Sucres raffinés* : 103 . à 103 50 — *Farines 9 marques* : courant 54 25, décembre 55 25, 4 premiers 56 60, 4 de mars 57 75. — *Marque Corbeil* : 58 .. — *Blés* : courant 24 75, décembre 25 10, 4 premiers 26 25, 4 de mars 26 75. — *Seigles* : courant 15 40, décembre 15 75, 4 premiers 16 50, 4 de mars 17 ...

LILLE, 8 nov. — Sucre indigène 88 degrés cou. of. . . . Id. numéros 7 à 9 .. .. Id. en pains 6 kilog. numéro 1, 108 50 sucre numéro 3, ... Id. indigène numéro 8 .. .. 3/6 betteraves disponibles 46 25 Id courant .. .. Id. grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. .. .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. . Id. à livrer premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. d'été .. .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

Marché aux Huiles de Lille

Cours du 8 nov.

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	.. .. à	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	.. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	.. ..	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger	.. ..	20 .. 21 ..	21 .. 25 50
Cours précédents			
Huile de colza			77 .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet			82 .. .. ..
Lin du pays			57 .. .. ..
Lin étranger			55 .. .. ..
Cameline			.. ..
Chanvre			.. ..

ARRAS, 7 nov. — Blé blanc, 19 .. à 21 50; blé roux 16 .. à 19 25; Seigle 11 .. à 13 ..; Scourgeon 11 .. à 13 25; Avoine 7 .. à 8 75; Œillettes 24 .. à 27 50; Colza 22 . à 26 50; Lin 16 .. à 18 50; Cameline 14 .. à 18 ..; — Huiles. Œillette sur. 95 .. à .. ..; Colza 85 .. à .. ..; Lin .. .. à .. ..; Cameline 75 .. à .. .. — Tourteaux. Œillette 24 50 à .. ; Colza .. .. à .. ..; Lin 22 .. à .. ..; Cameline 17 50 à .. .. — Farines 1re qualité 38 .. à .. ..; 2e qualité .. .. à .. ..; Sons gros .. à .. ..

ANVERS, 8 novembre. — Tous les prix s'entendent en francs par 100 kilos. — Pétroles (cote officielle). — Disponibles 20 .. .., octobre .. .. .., Novembre .. .. .., Décembre .. .., janvier .. .. .., 3 premiers .. .. .. — Sucre brut et entrepôt, 88 deg. nº 12/20 disp. 43 75 .. .., id. décemb. 46 25 ... —

Lards salés secs d'amérique. Longues bandes nouv 87 .. .. .., Courtes bandes nouv. 97 .. .. .., Longue et courtes bandes réunies par moitié, livrables en septembre 91 .. .. .., id. octob. 85 .. .. .. — Saindoux. Marque Wilcox, disp. 103 .. .. .., septembre .. .. .., octobre .. .., novembre 103 50 .. .. janvier .. .., 3 premiers 102 50 .. .. .. — Cafés On a vendu .... s. Santos, à .. .. .. cts.

COURTRAI, 5 nov. — Froment blanc l'hect 18 .. à 19 .., froment roux l'hect. 17 .. à 18 .., Seigle l'hect. 12 .. à 13 .., Avoine l'hect. 8. .. à 9. .., Pommes de terre jaunes. (100 kilog.) 5 .. à 6 50, Pommes de terre rouges 5 .. à 7 .. Beurre par 1/2 kil. 1 54 à 1 72, œufs les 26, 3 25 à 3 75. — Huiles, Graines et Tourteaux : Huile de Colza, les 100 kilos 72 50 à 73 .., Huile de lin les 200 kilos 45 50 à . . ; Graine de Colza indigène et étrangère, les 100 kilos 32 .. à 38 50, graine de lin indigène, les 100 kilos 25 . à 27 50, Tourteaux de colza, les 100 kilos 20 20 à .. .., Tourteaux de lin les 100 kilos 19 .. à 24 ...

VALEURS SE NÉGOCIANT À TROIS MOIS

	Change	Papier long	Papier court
3 1/2	Amsterdam	206 7/. à 206 11/	206 5/. a 206 9/. et 4 0/0
4 0/0	Allemagne	122 7/. à 122 11/	122 5/. a 122 9/. et 4 0/0
5 0/0	Vienne	207 3/4 à 208 1/4	207 3/4 a 208 1/4 et 4 0/0
5 0/0	Barcelone	486 1/2 à 487 1/2	487 /. a 488 ./. et 4 0/0
5 0/0	Madrid	486 1/2 à 487 1/2	487 ./. a 488 ./. et 4 0/0
6 0/0	Lisbonnes	547 /. à 547 1/2	547 1/2 a 548 ./. et 4 0/0
6 0/0	St-Pétersb.	242 ./. a 243 ./.	242 ./. a 243 ./. et 4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

	Change	Papier long	Papier court
3 0/0	Londres	25 22 ./. a 25 27 ./.	25 19 ./. a 25 24 ./.
3 1/2	Belgique	./.. pair a 1/16 p.	.. .. p. a 3/16 p.
5 0/0	Italie (lire)	.1/8 pair a 3/8 pr.	./.. p. a 3/16 p.
5 0/0	Italie (or)	.1/8 pair a 3/8 p.	.. .. p. a 1/8 p.
4 0/0	Suisse	../. pair a 1/16 p.	.... p. a 1/16 p.

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

Or en barre	1 a .. /.	Souverains	25 20
Argent en barre	a 150	Banknotes	25 21
Quadruple espa.	80 60	Aigles Etats-Unis	25 90
— colomb. et mex.	80 75	Dollar	.. ..
Piastres Ferdin.	.. ..	Guill., 20 mark	24 75
— mexicain.	4 53	Impériales russes	20 67

COLIS POSTAUX

Le public est admis à expédier, de toutes les gares de chemins de fer du réseau français et algérien, et prolongements de la compagnie franco-algérienne, ainsi que des agences au port d'embarquement des compagnies maritimes subventionnées, des colis postaux circulant en France (Corse, Algérie et Tunisie comprises) et entre la France et les colonies françaises desservies par les paquebots poste français, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Dannemarck, l'Egypte, l'Italie, le Luxembourg, le Montenegro, Norwége, la Roumanie, la Serbie, la Suède Suisse et la Turquie.

Le service des colis postaux est exécuté par les compagnies agissant au nom et sous le contrôle des Postes et des Télégraphes.

Leur poids ne peut dépasser trois kil., leur volume 20 déc. cubes et leur dimension sur une face quelconque 60 cent. Toutefois, aucune condition de volume ni de dimension n'est exigée pour les colis circulant à l'intérieur de la France continentale. Le dépôt est effectué dans les gares et dans les bureaux succursales désignés par la Compagnie. L'affranchissement obligatoire au départ est fixé (droit de timbre 10 c. compris) à 60 ou 85 c., suivant que le colis est livrable en gare ou à domicile pour la France. Un récépissé est délivré gratuitement à l'expéditeur. Chaque colis doit être accompagné d'un bulletin d'expédition qui est rempli daté et signé par l'expéditeur. Les colis de et pour l'étranger doivent être accompagnés indépendamment du bulletin d'expédition, d'une déclaration en douane, établie en autant d'expéditions que le comportent la législation et le nombre de pays participant au transport. Le transport par mer est effectué par les paquebots poste aux conditions de leur paquebot réglementaire.

La remise a lieu contre reçu entre les mains des destinataires ou de leurs représentants soit en gare, en douane ou à une agence maritime soit à domicile. Une lettre d'avis est adressée aux destinataires domiciliés dans les localités non desservies par factage ou correspondance ou aux destinataires des colis livrables en gare, en douane ou à une agence.

A l'intérieur de la France continentale, les colis peuvent être expédiés contre remboursement. Le maximum des remboursements est fixé à 100 francs ; la taxe à payer pour le retour des sommes encaissées est celle applicable aux colis postaux ordinaires. Le destinataire de tout colis de provenance étrangère doit payer :

1° Droit de timbre de 10 centimes ;

2. Port de la lettre d'avis, s'il y a lieu ;

3. Factage de 25 centimes, si le colis est livrable à domicile ;

4. Eventuellement droits de douane, d'octroi en autres frais accessoires, s'il y a lieu.

Recouvrements par la poste

des valeurs commerciales factures, quittances traites, billets, etc.

Les valeurs que le public veut faire recouvrer par la Poste, peuvent être déposées dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie et doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1° Porter l'énonciation en toutes lettres de la somme à recouvrer (laquelle ne doit pas dépasser 1.000 fr.), ainsi que le nom et l'adresse exacte de l'expéditeur

2° Etre acquittées par le déposant.

Toute personne qui a des valeurs à mettre en recouvrement se fait délivrer, dans un bureau de poste, un bordereau imprimé sur la première partie duquel elle inscrit séparément chacune des valeurs, et une enveloppe spéciale dans laquelle elle les insère, en y joignant le bordereau. Les valeurs peuvent être protestées en cas de non paiement ; pour assurer le protêt, il est nécessaire de consigner d'avance le montant présumé des frais dus à l'officier ministériel.

L'enveloppe doit être ensuite présentée au guichet; il y est donné cours comme lettre recommandée, moyennant une taxe de 25 centimes, quel que soit le nombre des valeurs expédiées.

Le recouvrement opéré, le déposant reçoit par la poste un mandat représentant la somme recouvrée, et en même temps les valeurs non recouvrées, s'il y en a. Les frais, dont le décompte accompagne cet envoi, sont déduits du montant du mandat.

Recouvrements pour l'étranger.

Les habitants de la *France* peuvent faire opérer par la poste le recouvrement des quittances factures, billets, traites, et généralement de toutes les valeurs commerciales ou autres payables sans frais, soit en France et en Algérie, soit en *Belgique*, en *Suisse*, en *Roumanie*, en *Hollande*, en *Suède*, en *Allemagne*, dans le *Grand-Duché du Luxembourg*, du *Portugal* et dans toute la principauté de *Monaco*.

Les valeurs protestables ne sont admises au recouvrement par la poste que dans les rapports avec l'Allemagne et la Belgique.

LA MODE DE PARIS

52 Numéros, paraissant chaque dimanche avec 8 pages grand format, contenant par an plus de 3,000 modèles de toilettes, costumes, confections, chapeaux, lingeries, bijoux, coiffures, accessoires de toilette, costumes et confections pour enfants, jouets, travaux à l'aiguille, au crochet, tapisserie, ameublement, etc. Charades, énigmes et problèmes divers, *un Courrier* traitant spécialement de la mode et un autre des détails de la toilette ; Romans et nouvelles ; Causeries anecdotiques, menus et recettes de cuisine et d'économie domestique. Enfin 24 grands suppléments renfermant dans une année plus de 1,000 Patrons en grandeur naturelle et Modèles de broderies en tous genres.

1re Edition, sans gravures coloriées. 14 fr. par an

2e — avec 52 gravures coloriées. 25 —

LA MODE UNIVERSELLE

Créée spécialement pour les personnes qui préfèrent à une partie littéraire un nombre plus grand de gravures de chapeaux, de toilettes et d'ouvrages de dames. 24 Numéros par an, paraissant le 1er et le 16 de chaque mois, avec 12 suppléments de patrons et broderies.

1re Edition, sans gravures coloriées. 8 fr. par an.

2e — avec 36 gravures coloriées. 18 —

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toutes personne qui en fait la demande à l'Administration, 25, rue de Lille Paris.

Le directeur gérant : Alfred Reboux

Imprimerie : Alfred Reboux